

# C.C.A.S.

## LE TREPORT

### **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

### **2024**

*Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> mars 2024*



## SOMMAIRE

### I – INTRODUCTION

- 1) Rappel réglementaire ----- p 1  
 2) Le contenu du DOB ----- p 1

### II – ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ----- p 2

### III – DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET MISSIONS DU C.C.A.S. --- p 2

### IV – ANALYSE RETROSPECTIVE

#### A – LE BUDGET PRINCIPAL

##### 1) Bilan financier 2019/2022 : recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement

- a) Section de fonctionnement : recettes - dépenses ----- p 3  
 b) Section d'investissement : recettes – dépenses ----- p 7  
 2) Résultat des exercices ----- p 8  
 3) Dettes et emprunts ----- p 9

#### B – LE BUDGET ANNEXE

##### 1) Bilan financier 2019/2022 : recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement

- a) Section de fonctionnement : recettes – dépenses ----- p 10  
 b) Focus sur la masse salariale ----- p 14  
 c) Section d'investissement : recettes – dépenses ----- p 14  
 2) Résultat des exercices ----- p 14  
 3) Dettes et emprunts ----- p 15

### V – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

#### A – LE BUDGET PRINCIPAL : recettes et dépenses

- 1) Les recettes de fonctionnement ----- p15  
 2) Les dépenses de fonctionnement ----- p15  
 3) Les recettes d'investissement ----- p15  
 4) Les dépenses d'investissement ----- p16

#### B – LE BUDGET ANNEXE : recettes et dépenses

- 1) Les recettes de fonctionnement ----- p16  
 2) Les dépenses de fonctionnement ----- p16  
 3) Les recettes d'investissement ----- p16  
 4) Les dépenses d'investissement ----- p16

## **I - INTRODUCTION**

### **1) RAPPEL REGLEMENTAIRE**

Le débat d'orientations budgétaires a été rendu obligatoire par la Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République est venu apporter des précisions concernant les dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires.

Ce débat doit s'appuyer sur un rapport qui permettra à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de l'établissement ;
- De débattre de la stratégie financière de l'établissement.

Il est précisé dans ce même article que le Conseil d'Administration doit prendre acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de la Communauté de Commune dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB (rapport d'orientations budgétaires).

Ces éléments prendront en compte les budgets principaux et les budgets annexes.

### **2) LE CONTENU DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il ne doit pas avoir lieu au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

Le DOB doit en effet éclairer les administrateurs sur les équilibres budgétaires et ils doivent avoir le temps suffisant « d'intégrer » ces éléments avant le vote du budget.

L'article L2312-1 de loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit que le débat d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'un rapport.

Ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les objectifs retenus pour la construction du budget primitif 2024

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Optimisation des recettes ;
- Poursuite des investissements : travaux sur les biens du C.C.A.S. ;
- Optimiser l'accompagnement des publics en difficulté.

## **II – ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE**

En 2023, la crise économique d'ampleur se traduit par le surenchérissement des prix des matières premières, autres approvisionnements et coûts de transport internationaux, la flambée des prix énergétiques du gaz, de l'électricité, les ruptures d'approvisionnement.

Le taux de l'inflation pour 2023 est fixé à 4.9%.

Dans ce cadre, les différents dispositifs mis en place par le C.C.A.S. sont une source de secours et de soutien pour les familles les plus défavorisées. Des nouveaux profils font leur apparition, notamment les travailleurs à faibles revenus, les retraités. Les habitants, déjà vulnérables sont confrontés aux conséquences de cette crise.

## **III – DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET MISSIONS DU C.C.A.S.**

Le dernier recensement de la population s'établit à 4415 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit une baisse de 2.60% par rapport à 2023.

Les attributions du C.C.A.S., sont définies par le code de l'action sociale et des familles et le décret du 6 mai 1995.

Il a pour mission essentielle de mettre en œuvre une action sociale générale sur le territoire de la commune, en direction de toute la population.

Il a la responsabilité d'animer une action générale de prévention et de développement social en lien étroit avec les services ou institutions à caractère public ou privé qui œuvrent dans le champ des solidarités.

Il a vocation à s'adresser à un public très large : séniors, personnes en situation de précarité sociale et économique, personnes handicapées, jeunes.

Il anime une action générale de prévention et de développement social, participe activement à l'animation sociale du territoire avec les autres acteurs locaux dans ce domaine.

Enfin, il agit en cohérence avec les orientations municipales. Il est l'outil privilégié de la ville pour la mise en œuvre de sa politique sociale.

Le C.C.A.S. du Tréport :

- Accueille et accompagne le public sur site pour établir :
  - des dossiers de FSL (accès au logement, les dettes de loyers, les dettes EDF) : 19 demandes en 2023 ;
  - des dossiers de demande de retraite (69 en 2023) ;
  - des demandes de compléments santé (43 en 2023).
- Assure les liens administratifs suite à la modernisation des administrations supprimant les accueils physiques ;
- Instruit les demandes d'aide sociale légale : 13 dossiers et 11 obligations alimentaires en 2023 (placement en maison de retraite) ;
- Propose des aides facultatives suivant le règlement des aides sociales facultatives voté le 12 juin 2023 : prise en charge de frais d'obsèques, prise en charge cantine scolaire qui représente 19 foyers. Les impayés de cantine représentent 18851,00 €.
- Gère un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) : 164 bénéficiaires et 34 aides à domicile au 31 décembre 2023. Le nombre d'heures réalisé est de 32343 heures ;
- Gère l'installation d'appareils de téléassistance : 45 bénéficiaires au 31 décembre 2023 ;

- Intervient auprès du public avec les partenaires : mission locale – Département (assistante sociale) – CLIC de la Vallée de la Bresle – Espace social l’Ancrage ;
- Gère les domiciliations : 17 dossiers au 31 décembre 2023 ;
- Gère un service logement : 144 demandes déposées en 2023 pour 754 logements sociaux ;
- L’aide alimentaire est omniprésente avec 69 demandes de colis auprès du secours populaire, 33 foyers aidés par la Croix Rouge Française et 99 foyers suivis par l’épicerie solidaire. Cette aide alimentaire est donc devenue un recours indispensable pour éviter que ces foyers ne sombrent dans la précarité ;

#### IV – ANALYSE RÉTROSPECTIVE

##### A- LE BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S. : M57

###### 1) BILAN FINANCIER 2020-2023 : recettes et dépenses de fonctionnement et d’investissement

Les dépenses de fonctionnement du budget principal sont essentiellement allouées aux aides sociales facultatives attribuées par le C.C.A.S.. Les recettes proviennent des revenus des immeubles, des baux ruraux et divers dons.

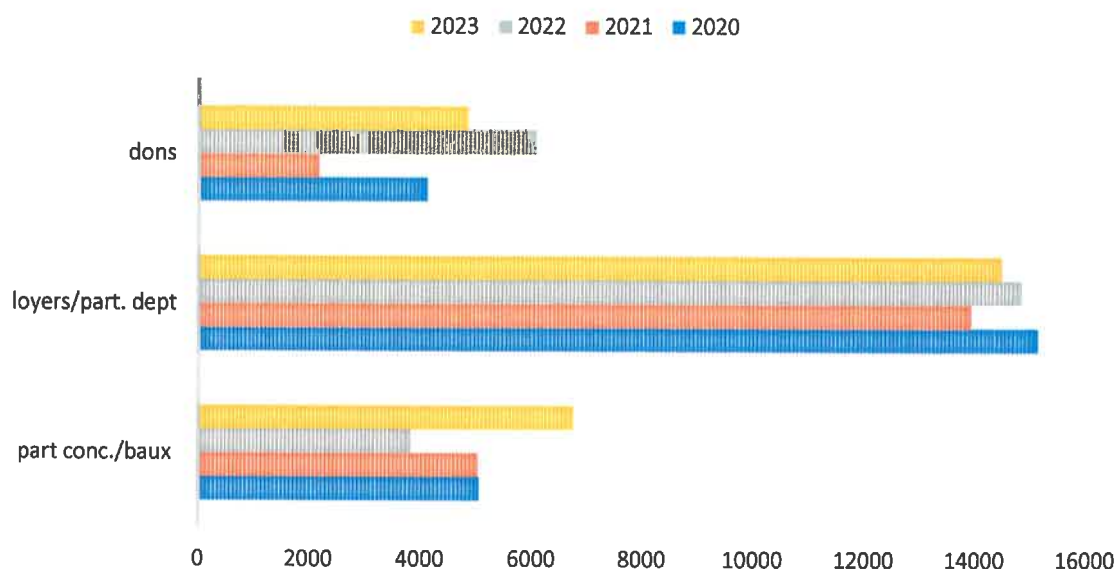
###### a) Section de fonctionnement : dépenses – recettes

###### RECETTES

		2020	2021	2022	2023	EVOLUTION	
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	2020/2023 (en %)	2022/2023 (en %)
013	Atténuation de charges	0	0	0	0		
70	Produits de services, domaines et ventes diverses	5056.93	5023.49	3825.15	8011.22	+ 58.50%	+ 109.50%
73	Impôts et taxes	0	0	0	0		
74	Dotations et participations	0	10000	40000	22000	+100%	-45%
75	Autres produits de gestion courante	15153.83	13951.33	14846.94	19351.58	+27.70%	+30.40%
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE SERVICES</b>		<b>20210.76</b>	<b>28974.82</b>	<b>58672.09</b>	<b>49362.80</b>	<b>+144.30%</b>	<b>-15.90%</b>
76	Produits financiers	0	0	0	0		
77	Produits exceptionnels	4119	2175.71	6078	0	-100%	-100%
78	Reprises provisions	0	0	250	597.95	+100%	+139.20%
<b>TOTAL DES RECETTES DE PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>4119</b>	<b>2175.71</b>	<b>6328</b>	<b>597.95</b>	<b>-85.50%</b>	<b>-90.60%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>24329.76</b>	<b>31150.53</b>	<b>65000.09</b>	<b>49960.75</b>	<b>+105.40%</b>	<b>-23.20%</b>
042	Opérations d’ordre de transfert entre sections	0	0		0	0	0
043	Opérations d’ordre à l’intérieur de la section de fonctionnement	0	0		0	0	0
<b>TOTAL DES RECETTES D’ORDRE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>24329.76</b>	<b>31152.53</b>	<b>65000.09</b>	<b>49960.75</b>	<b>+105.40%</b>	<b>-23.20%</b>



## REPARTITION DES RECETTES - M14



Nous pouvons constater une baisse des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de **23.20 %** par rapport à 2022 et répartie comme suit :

- Les produits et services (chapitre 70) correspondent :
  - à la part des concessions du cimetière communal reversée au C.C.A.S.,
  - aux loyers provenant des baux ruraux : terres agricoles appartenant au C.C.A.S. sur les communes du Tréport et de Criel.

hausse de 109.50 % en partie liée à la forte hausse de la part des concessions funéraires.

- les dotations et participations : Subvention de fonctionnement à l'épicerie solidaire de l'Ancre : le C.C.A.S. participe au fonctionnement à hauteur de 40.000,00 € maximum annuel. La ville du Tréport a versé une subvention d'équilibre à hauteur de 22 000,00 €.

- les autres produits de gestions courantes (chapitre 75) sont en hausse de 6.5 % et correspondent :
  - aux loyers des divers biens appartenant au C.C.A.S. : centre CALAMEL ainsi que le 2, rue du foyer et 84, avenue des Canadiens ;
  - aux dons des divers organismes et notamment le casino du Tréport.

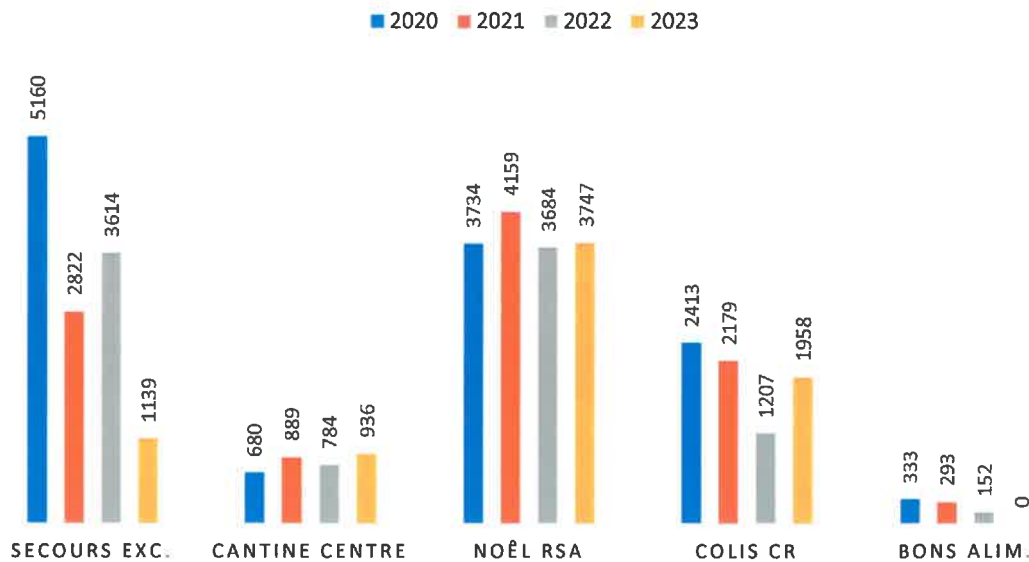
**DEPENSES**

		2020	2021	2022	2023	EVOLUTION	
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	2020/2023 (en %)	2022/2023 (en %)
011	Charges à caractère général	9156.63	10183.15	7087.98	8969.78	-2.10%	+26.60%
012	Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
74	Atténuation de produits	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	18475.71	26329.31	55245.27	49792.04	+169.50%	-9.9%
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>27632.34</b>	<b>36512.46</b>	<b>62333.25</b>	<b>58761.82</b>	<b>+112.70%</b>	<b>-5.80%</b>
66	Charges financières	0	0	0	0		
67	Charges exceptionnelles	0	102.34	0	0		
68	Dotations semi-budgétaires	0	897	0	0		
<b>TOTAL DES DEPENSES DE CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0</b>	<b>999.34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>27632.37</b>	<b>37511.8</b>	<b>62333.25</b>	<b>58761.82</b>	<b>+112.70%</b>	<b>-5.80%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2659.60	952	2063	2063		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2659.60</b>	<b>952</b>	<b>2063</b>	<b>2063</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>30291.97</b>	<b>38463.80</b>	<b>64396.25</b>	<b>60824.82</b>	<b>+100.80%</b>	<b>-5.60%</b>

**REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE D'AIDE**

TYPE D'AIDES	2020 (Montant en Euros)	2021 (Montant en Euros)	2022 (Montant en Euros)	2023 (Montant en Euros)	EVOLUTION 2019/2022 (en %)	EVOLUTION 2021/2022 (en %)
Secours exceptionnels	5159.60	2822.28	3614.43	1139.66	-78%	-68.50%
Cantine + centre	679.60	889	784.06	936.13	+37.80%	+19.40%
Noël personnes défavorisées	3734.53	4159.20	3684.06	3747.47	+0.40%	+1.80%
Colis Croix Rouge	2413	2179	1207	1958	-21.30%	+62.30%
Bons alimentaires	333.62	293.11	152.52	0	-100%	-100%

## REPARTITION/TYPE D'AIDE



Nous pouvons constater une baisse des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de **5.60 %** par rapport à 2022 et répartie comme suit :

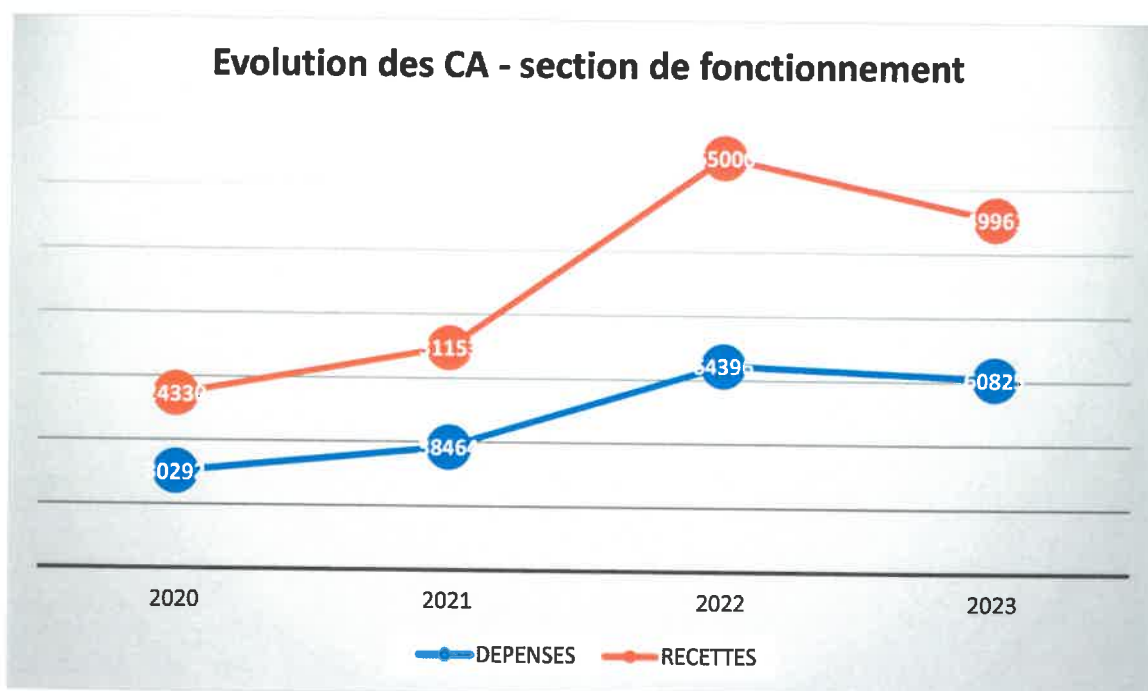
➤ les charges à caractère général (chapitre 011) correspondent :

- A l'entretien des biens du C.C.A.S. ;
- Aux divers achats informatiques ;
- Aux divers abonnements ;
- A l'achat des diverses fournitures ;
- Aux différentes réparations sur la voiture de service ;
- A la maintenance des logiciels ;
- Aux assurances des biens du C.C.A.S. ;
- Aux taxes foncières.

➤ les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) correspondent :

- Aux bons de Noël 2023 pour les personnes défavorisées avec une légère hausse de 1.80 % (**67 familles inscrites pour 122 personnes**) ;
- Aux secours exceptionnels : baisse de 68.5% ;
- Aux prises en charge cantine – aides aux devoirs – centre de loisirs : hausse de 19.40 % ;
- Subvention de fonctionnement à l'épicerie solidaire de l'Ancrege : 40000,00 € pour l'année (identique à 2022).



**EVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS : 2020/2023**

Nous pouvons constater que les dépenses ont été maîtrisées mais que les recettes ont quand à elles baisser de 23.20%(essentiellement la subvention d'équilibre).

**b) Section d'investissement : recettes – dépenses**

**RECETTES :** Les recettes d'investissement correspondent aux amortissements des immobilisations.

		2020	2021	2022	2023
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)
<b>010</b>	Stock	0	0	0	0
<b>13</b>	Subventions d'investissement	0	0	0	0
<b>16</b>	Emprunts et dettes	0	0	0	0
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	0	0	0	0
<b>22</b>	Immobilisations reçues	0	0	0	0
<b>23</b>	Immobilisations en cours	0	0	0	0
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>10</b>	Dotations	0	0	0	0
<b>138</b>	Autres subventions	0	0	0	0
<b>26</b>	Participations	0	0	0	0
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>021</b>	Virement de la section de fct	0	0		0
<b>040</b>	Opérations d'ordre	2659.60	952	2063	2063
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2659.60</b>	<b>952</b>	<b>2063</b>	<b>2063</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2659.60</b>	<b>952</b>	<b>2063</b>	<b>2063,00</b>

## DEPENSES

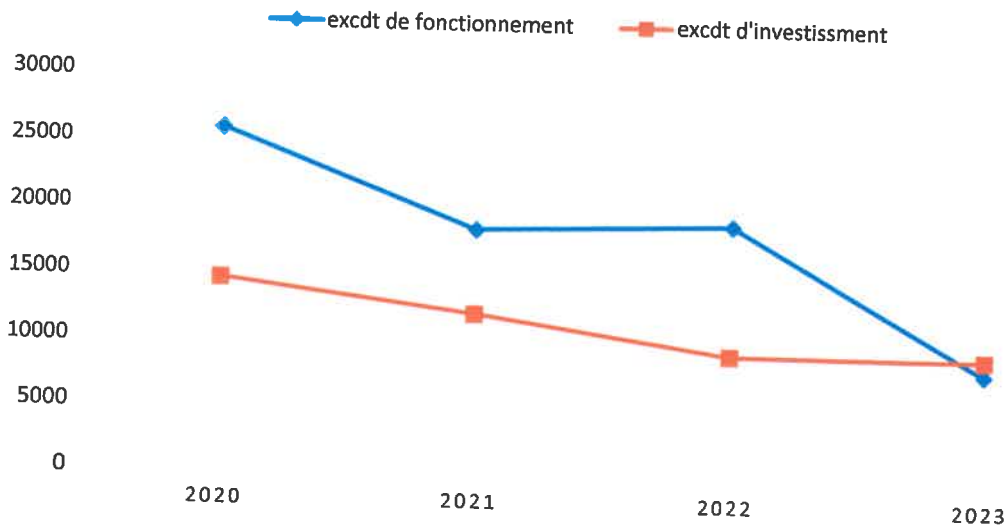
		2020	2021	2022	2023
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)
010	Stocks	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
204	Subvention d'équipement	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	17252.51	3333.80	4877.40	0
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>17252.51</b>	<b>3333.80</b>	<b>4877.40</b>	<b>0</b>
10	Dotations	0	0	0	0
13	Subvention d'investissement	0	0	0	0
16	Emprunt – dettes	0	0	0	0
18	Compte de liaison	0	0	0	0
26	Participation et créances rattachées	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0		0
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>17252.51</b>	<b>3333.80</b>	<b>4877.40</b>	<b>0</b>
040	Opération d'ordre transfert entre sections	0	0		0
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>17252.51</b>	<b>3333.80</b>	<b>4877.40</b>	<b>0</b>

➤ les immobilisations corporelles (Chapitre 21) correspondent à des travaux sur les biens du C.C.A.S. : en 2021, remplacement d'une chaudière dans le logement de la rue du Foyer.

### 2) Résultat des exercices

	2020	2021	2022	2023
Excédent de fonctionnement (en €)	25800.23	18488.96	19092.80	8228.73
Excédent d'investissement (en €)	14519.98	12138.18	9323.78	11386.78

## RESULTATS DES EXERCICES (FONCTIONNEMENT - INVESTISSEMENT)



L'excédent de fonctionnement 2023 sera affecté au budget 2024 en recette de fonctionnement (002).

### 3) Dettes et emprunts

NEANT

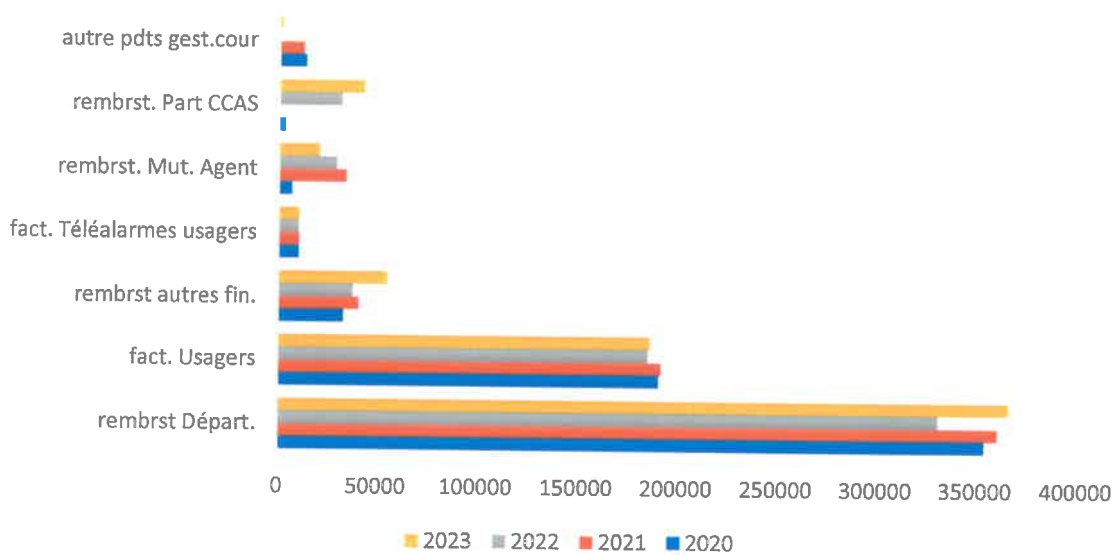
**B – LE BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S. : service d'aide à domicile : M22****1) BILAN FINANCIER 2020 – 2023 : recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement**

Les principales charges et recettes de ce budget sont le personnel et le fonctionnement du service d'aide à domicile.

**a) Section de fonctionnement : dépenses – recettes****RECETTES**

		2020	2021	2022	2023	EVOLUTION	
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	2019/2022 (en %)	2021/2022 (en %)
733	Pdt à la charge du Département	354191.20	360720.91	331094.64	366473.06	+3.5%	+10.70%
734	Pdt à la charge de l'utilisateur	190566.98	191944.77	185328.45	186478.45	-2.20%	+0.70%
738	Pdt à la charge d'autres financeurs	32793.23	40600.39	37755.42	55102.27	+68.10%	+46%
<b>TOTAL GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION</b>		<b>577551.41</b>	<b>593266.07</b>	<b>554178.51</b>	<b>608053.78</b>	<b>+5.3%</b>	<b>+9.80%</b>
70	Produits sauf 7082	10147.99	10344.15	10213.68	10357.94	+2.10%	+1.5%
74	Subvention d'exploitation	100000	50000	100000	143000	+43%	+43%
75	Autres pdt de gestion courante	13357.80	12305.68	174.12	1568.26	-88.30%	+800.70%
6419	Rembrt sur rémun.	6458.14	33997.02	29024.65	20570.89	+218.60%	-29.20%
6459	Rembrt sur charges SS	2699.43	93.51	31616.97	43194.72	+1500%	+36.70%
<b>TOTAL GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION</b>		<b>132663.36</b>	<b>106740.36</b>	<b>171029.42</b>	<b>218691.81</b>	<b>+64.9%</b>	<b>+27.90%</b>
77	Produits excep.	0	47.11	0	0	0	-100%
78/79	Autres pdts	0	0	721	0	+100%	+100%
<b>TOTAL GROUPE 3 : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES</b>		<b>0</b>	<b>47.11</b>	<b>721</b>	<b>0</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>710214.77</b>	<b>700053.54</b>	<b>725928.93</b>	<b>826745.59</b>	<b>+16.40%</b>	<b>+13.90%</b>

## REPARTITION DES RECETTES - M22



Nous pouvons constater une hausse des recettes de 13.70 % (essentiellement dues à l'augmentation de la subvention d'équilibre) répartie comme suit :

➤ les produits à la charge du Département (Compte 733) correspondent aux remboursements de l'APA – PA – PH – PCH par le Département : hausse de 10.70%.

➤ les produits à la charge de l'utilisateur (compte 734) correspondent à la facturation aux utilisateurs légère hausse de 0.70%.

➤ les produits à la charge d'autres financeurs (compte 738) correspondent aux remboursements des caisses autres que le Département (caisses de retraite – mutuelle...) : hausse de 46%.

➤ les produits sauf 7082 (compte 70) correspondent à la facturation des téléalarmes aux utilisateurs.  
hausse de 1.50 %.

Au 31/12/2021 : 44 abonnés

Au 31/12/2022 : 44 abonnés

Au 31/12/2023 : 45 abonnés

➤ la subvention d'exploitation (compte 74) correspond à la subvention d'équilibre versée par la Ville.  
Hausse de 43%.

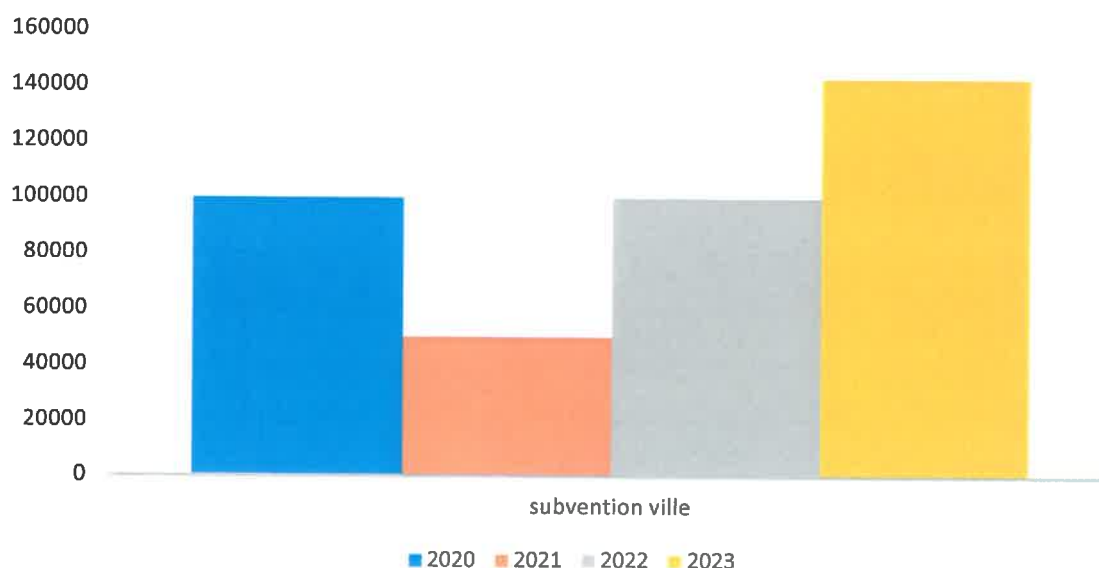
➤ les autres produits de gestion courante (compte 75) correspondent aux trop versés CESU (bénéficiaires réglant leurs factures avec des titres CESU).

➤ les remboursements sur rémunération (compte 6419) correspondent aux remboursements effectués par la CPAM pour les agents en arrêt de maladie ordinaire (subrogation).

➤ les remboursements sur charge de sécurité sociale (compte 6459) correspondent à un versement du Département destiné à compenser une partie du complément de traitement indiciaire versé aux agents.



## EVOLUTION DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE



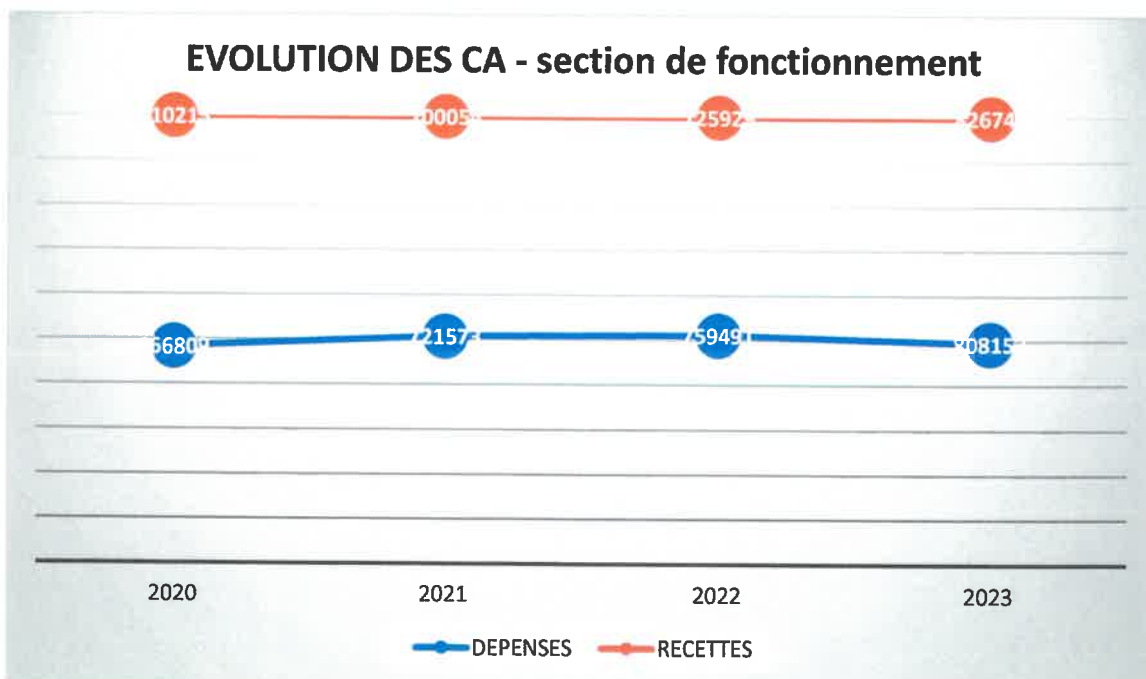
## DEPENSES

		2020	2021	2022	2023	EVOLUTION	
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	2018/2021 (en %)	2020/2021 (en %)
60	Achats	7638.66	15410.44	6393.48	2383.41	-68.8%	-62.8%
61	Services extérieurs	9825	9581	9602	9697	-1.30%	+1%
62	Autres services extérieurs	833.66	894.32	305.45	260.64	-68.8%	-14.70%
<b>TOTAL GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</b>		<b>18297.32</b>	<b>25885.76</b>	<b>16300.93</b>	<b>12341.05</b>	<b>-32.6%</b>	<b>-24.30%</b>
633	Impôts et taxes	8190.54	8809.77	9325.31	10785.77	+31.7%	+15.70%
641	Rémunération	560690.11	594327.22	635294.5	677776.63	+20.9%	+6.70%
645	Charges de sécurité sociale	63598.21	74844.25	81942.09	89146.03	+40%	+8.8%
647	Autres charges sociales	2159.60	2501.1	2711.20	2450	+13.5%	-9.7%
<b>TOTAL GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>		<b>634638.46</b>	<b>680482.34</b>	<b>729273.10</b>	<b>780158.43</b>	<b>+23%</b>	<b>+7%</b>
65	Autres charges de gestion courante	9489.58	9464.49	10868.09	11791.72	+24.30%	+8.4%
616	Prime d'assurance	1812.87	1815.3	611.15	632.63	-61.10%	+3.6%
618	Divers	492	498	0	0	-100%	-100%
627	Services bancaires et assimilés	538.10	703.81	127.68	461.73	-14.20%	+261.7%
6156	Maintenance	1516.78	1521.17	1527.26	1552.74	+2.4%	+1.7%
6615	Intérêts ligne de tres.	23.73	92.05	144.94	1196.91	+4943.9%	+725.80%
673	Titres annulés	0	51.21	638.08	17.5	+100%	-97.30%
681	Dotations aux dépréciations		1059				
<b>TOTAL GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>		<b>13873.06</b>	<b>15205.03</b>	<b>13917.20</b>	<b>15653.23</b>	<b>+12.9%</b>	<b>+12.5%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>666808.84</b>	<b>721573.13</b>	<b>759491.23</b>	<b>808152.71</b>	<b>+21.20%</b>	<b>+6.4%</b>

Nous pouvons remarquer une hausse des dépenses en 2023 de +6.4% et répartie comme suit :

- les achats (compte 60) correspondent aux achats de fournitures pour les aides à domicile (gants...). Baisse de 62.80 %. Pas d'achat d'EPAI en 2023. Prévus en 2024.
- les services extérieurs (compte 61) correspondent à la location des téléalarmes auprès de la société GTS : hausse de 1%. Cette baisse est due aux fluctuations des installations et des retraits listés sur l'année.
- les autres services extérieurs (compte 62) correspondent aux téléphones professionnels attribués aux aides à domicile. Baisse de 11.80 %. En effet, la majorité des téléphones mis à disposition des agents du service d'aide à domicile ne servent pas. La plupart des forfaits ont été arrêtés.
- les impôts et taxes (compte 633) correspondent aux cotisations URSSAF et CDG.
- la rémunération (compte 641) correspond aux rémunérations versées aux agents, titulaires et contractuels. Hausse de 6.70%, équivalente à 2022;
- les charges de sécurité sociale (compte 645) correspondent aux cotisations URSSAF et IRCANTEC.
- les autres charges sociales (compte 647) correspondent aux frais de médecine préventive.
- les autres charges de gestion courante (compte 65) correspondent à la participation C.C.A.S. pour les bénéficiaires CARSAT et aux créances irrécouvrables.
- la prime d'assurance (compte 616) correspond aux assurances en responsabilité civile.
- divers (compte 618) correspond aux frais à régler pour le transfert de la DADSU.
- les services bancaires et assimilés (compte 627) correspondent aux frais de CESU.
- la maintenance (compte 6156) correspond à la maintenance des logiciels par les éditeurs des logiciels.

## EVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020/2023



**b) Focus sur la masse salariale**

La masse salariale représente 96.53% des dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe.

Elle connaît une augmentation de 7 % entre 2022 et 2023 essentiellement dû à l'augmentation du point d'indice servant de calcul à la rémunération des fonctionnaires et à la mise en place du complément de traitement indiciaire.

Les données suivantes sont issues du bilan social 2022 :

**Effectifs** : 32 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- 28 fonctionnaires
- 4 contractuels

Les agents dépendent tous de la filière sociale catégorie C et du grade d'agent social.

**c) Section d'investissement : recettes – dépenses****RECETTES :**

Les recettes d'investissement correspondent aux provisions

		2020	2021	2022	2023
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)
491	Provisions	0	1059	0	0
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		0	1059	0	0
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		0	1059	0	0

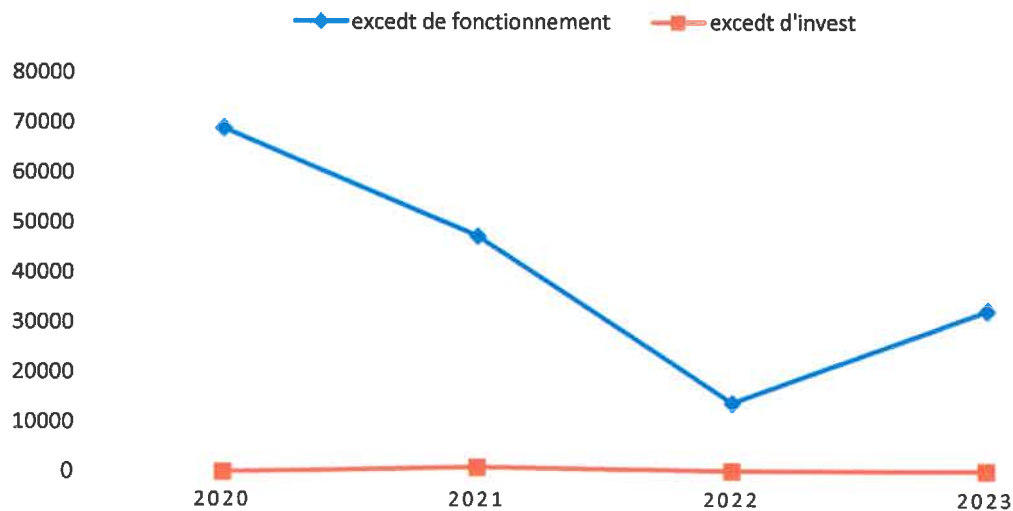
**DEPENSES :**

		2020	2021	2022	2023
		CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)	CA (en €)
491	Provisions pour dépréciations	0	0	721	0
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		0	0	721	0
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		0	0	721	0

**2) Résultat des exercices**

	2020	2021	2022	2023
Excédent de fonctionnement (en €)	69060.6	47541.01	13978.71	32571.59
Excédent d'investissement (en €)	0	1059	338	338,00

## RESULTATS DES EXERCICES : FONCTIONNEMENT - INVESTISSEMENT



L'excédent de fonctionnement 2023 sera affecté au budget 2025 en recette de fonctionnement (002).

### 3) Dettes et emprunts

Une ligne de trésorerie est active auprès du Crédit Agricole Normandie Seine. Elle peut couvrir les besoins à hauteur de 70 000,00 €.

## V – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

La préparation du budget 2024 s'inscrit dans la continuité de la consigne donnée pour les exercices précédents à savoir : stabiliser les dépenses de fonctionnement.

### A – LE BUDGET PRINCIPAL

#### 1) Les recettes de fonctionnement

Considérant les recettes 2023, il conviendra d'inscrire pour 2024 :

- Les produits de services à hauteur de 6 000,00 €,
- La subvention d'équilibre de la Ville pour 31 000,00 €,
- Les autres produits de gestion courante : 21 000,00 €,

L'excédent de fonctionnement permettra d'équilibrer le budget 2024 pour 8228.73 €.

#### 2) Les dépenses de fonctionnement

Il sera proposé d'inscrire pour les dépenses de fonctionnement :

- 9 000,00 € au chapitre 011,
- 56 000,00 € au chapitre 65. Les aides exceptionnelles, attribuées en fonction du règlement des aides sociales facultatives pourront évoluer et augmenter afin d'aider au mieux les populations les plus défavorisées. La subvention versée à l'Ancre pour le fonctionnement de l'épicerie solidaire reste fixée à 40 000,00 €.

#### 3) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent aux opérations d'ordre pour les amortissements et à l'excédent d'investissement reporté en R001 pour 11 386.78 €.

#### **4) Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement permettront de prévoir des travaux sur les biens du C.C.A.S..

### **B – LE BUDGET ANNEXE**

#### **1) Les recettes de fonctionnement**

Les recettes du budget annexe sont soumises au nombre de bénéficiaires du service d'aide à domicile.

Ce dernier étant en constante évolution, nous pouvons inscrire des recettes majorées de 3% soit 850 000,00 €.

La subvention d'équilibre de la ville sera cette année de 134 000,00 €.

L'excédent de fonctionnement permettra d'équilibrer le budget 2024 pour 32 571.59 €.

#### **2) Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de personnel sont l'un des enjeux majeurs compte tenu de leur importance dans le budget de fonctionnement. C'est aussi le premier poste de dépense du total des dépenses de fonctionnement. Il faudra prévoir une inscription budgétaire majorée de 3% soit 830 000,00 €.

Pour les autres postes de dépenses, il faudra inscrire :

- Groupe 1 ( dépenses afférentes à l'exploitation) : 20 000,00 €,
- Groupe 3 ( dépenses afférentes à la structure) : 18 000,00 €

#### **3) Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement proviennent de l'excédent d'investissement reporté de 2023 soit 338 €.

#### **4) Les dépenses d'investissement**

Achat d'un logiciel pour le service d'aide à domicile.